



ARRETE MUNICIPAL n° 12276
Concernant la réglementation de la circulation
13, rue de la Meuse

LE MAIRE DE LA VILLE DE FAULQUEMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-2, L 2542-3 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police et les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,

VU la demande présentée par la Société WETP – WAGNER Environnement, 4, rue des Écrivains 57915 WOUSTVILLER.

CONSIDERANT qu'il importe dans l'intérêt général de prescrire toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation dans l'agglomération,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Des travaux de construction et branchement de gaz seront réalisés au 13, rue de la Meuse 57380 FAULQUEMONT du 13 mai 2024 au 03 juin 2024.

ARTICLE 2 : La chaussée sera rétrécie et la vitesse sera limitée à 30km/h. L'arrêt et le stationnement seront interdits dans la zone de chantier ainsi que l'accès aux piétons.

ARTICLE 3 : Le nettoyage et le remblayage du chantier se feront en fin de chaque journée. La signalisation réglementaire se fera par alternance par dispositif B15/C18 et le balisage du chantier sera mis en place par les soins de la Société WEPT WAGNER.

ARTICLE 4 : Les infractions à l'arrêté ci-dessus seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Les véhicules en infraction avec le présent arrêté seront immédiatement enlevés aux frais du contrevenant

ARTICLE 5 : Les services de la gendarmerie et de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera :

- consultable en ligne sur le site d'affichage légal de la mairie [https://ville de Faulquemont.fr](https://ville-de-faulquemont.fr)
« Actes Réglementaires ».

- et dont une ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- M. le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers
- WEPT- WAGNER ENVIRONNEMENT 4, rue des Ecrivains 57915 WOUSTVILLER
- 2B, ST
- Archives 1B-RA

Faulquemont, le 21 mars 2024

Le Maire


Bruno BIANCHIN



ARRETE MUNICIPAL n° 12280
Concernant la réglementation de la circulation
Rue Voltaire

LE MAIRE DE LA VILLE DE FAULQUEMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-2, L 2542-3 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police et les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,

VU la demande présentée par la Société WETP – WAGNER Environnement, 4, rue des Écrivains 57915 WOUSTVILLER.

CONSIDERANT qu'il importe dans l'intérêt général de prescrire toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation dans l'agglomération,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Des travaux de construction et branchement de gaz seront réalisés rue Voltaire 57380 FAULQUEMONT du 13 mai 2024 au 03 juin 2024.

ARTICLE 2 : La chaussée sera rétrécie et la vitesse sera limitée à 30km/h. L'arrêt et le stationnement seront interdits dans la zone de chantier ainsi que l'accès aux piétons.

ARTICLE 3 : Le nettoyage et le remblayage du chantier se feront en fin de chaque journée. La signalisation réglementaire se fera par alternance par dispositif B15/C18 et le balisage du chantier sera mis en place par les soins de la Société WEPT WAGNER.

ARTICLE 4 : Les infractions à l'arrêté ci-dessus seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Les véhicules en infraction avec le présent arrêté seront immédiatement enlevés aux frais du contrevenant

ARTICLE 5 : Les services de la gendarmerie et de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera :

- consultable en ligne sur le site d'affichage légal de la mairie <https://ville.de.Faulquemont.fr>
« Actes Réglementaires ».

- et dont une ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- M. le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers
- WEPT- WAGNER ENVIRONNEMENT 4, rue des Ecrivains 57915 WOUTSVILLER
- 2B, ST
- Archives 1B-RA

Faulquemont, le 21 mars 2024

Le Maire



Bruno BIANCHIN